

Matthias TAVEL

*Député de la Loire-Atlantique
Membre de la Commission des Affaires Economiques
Conseiller régional des Pays de la Loire*

Ségolène AMIOT

*Députée de la Loire-Atlantique
Membre de la Commission des Affaires Sociales*

M. François Bayrou

Premier ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75007 PARIS

Saint-Nazaire, le 17 décembre 2024

Objet : Situation de General Electric Vernova en Loire-Atlantique (44)

Monsieur le Premier ministre,

Le 18 septembre, la direction de General Electric Vernova a annoncé aux membres du CSE sa décision de supprimer pas moins de 360 emplois directs dans sa branche GE Offshore Wind en Loire-Atlantique : 220 emplois pour le site d'ingénierie de Saint-Herblain et 140 emplois pour l'usine d'assemblage de nacelles de Montoir-de-Bretagne. Cette annonce fait suite à 450 suppressions d'emplois chez les intérimaires et sous-traitants sur le site de Montoir au premier semestre 2024.

La direction de l'entreprise l'explique par un carnet de commande vide à partir de 2027 ce qui, au-delà des suppressions de postes annoncées, laisse planer le doute sur la fermeture des sites.

Cette usine d'assemblage de nacelles d'éoliennes maritimes a notamment fourni les éoliennes du parc éolien de Saint-Nazaire - Guérande. Elle constitue l'une de deux seules usines de ce type en France et est donc absolument indispensable au développement de l'éolien maritime dans notre pays, sauf à dépendre des importations et dégrader encore notre commerce extérieur.

Depuis le 14 mars 2024, nous avons alerté les ministres successifs à plusieurs reprises. Nous avons renouvelé cette interpellation auprès de votre prédécesseur Monsieur Michel BARNIER le 16 septembre et des membres de son gouvernement.

Le 12 novembre 2024, le directeur de GE Vernova indiquait dans *The Financial Times* ne pas prévoir rechercher de nouvelles commandes pour son activité d'éolien en mer, déclaration assombrissant davantage l'avenir du site de Montoir.

A l'heure où le gouvernement doit confirmer les appels d'offres pour atteindre les objectifs de déploiement de l'éolien maritime fixé par le président de la République (18 GW en 2035, 45 GW en 2050), la décision de supprimer 220 emplois est totalement incompréhensible et inacceptable. Il est en effet impossible d'envisager la réalisation des projets engagés sur les différentes façades maritimes du pays, alors qu'un acteur majeur prend de telles décisions. La préservation du savoir-faire industriel est pourtant primordiale.

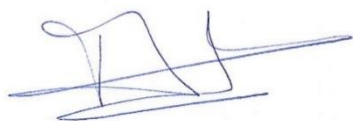
L'entreprise souhaite finaliser le plan de licenciement le 17 décembre 2024, n'écoulant pas les nombreuses mobilisations des salariés dénonçant la perte de leur emploi, du savoir-faire, et l'insuffisance des mesures d'accompagnement. Il y a urgence, alors que les premiers licenciements interviendront dès début 2025.

Par conséquent, nous sollicitons de votre part l'engagement que votre gouvernement mobilisera tous les moyens à sa disposition, y compris si nécessaire la nationalisation de l'entreprise, pour assurer la pérennité de ce site indispensable à l'intérêt et à la souveraineté de la nation, ainsi que la préservation des emplois. Plus globalement, toute la filière de l'éolien maritime français attend avec urgence que vous confirmiez les objectifs annoncés précédemment et garantissiez la planification rapide et cadencée de son déploiement, ainsi que sa protection contre la concurrence déloyale.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de nos salutations républicaines.

Matthias TAVEL

Député de la 8^{ème} Circonscription
de la Loire-Atlantique



Ségolène AMIOT

Députée de la 3^{ème} circonscription
de la Loire-Atlantique

